

comité, et je prétends aujourd'hui, comme je l'ai prétendu l'année dernière, que je ne voulais pas mutiler le bill mais le rendre effectif. J'ai approuvé alors et j'approuve aujourd'hui le principe du bill. Il est de notre devoir d'adopter des mesures au moyen desquelles le nombre des accidents qui ont lieu aux passages à niveau peut être diminué, et nous ne devrions pas perdre de temps à faire cela. Cependant j'étais d'avis, l'année dernière, et je suis d'avis à présent que le bill, tel que rédigé, ne serait pas effectif, et si j'étais l'avocat d'une compagnie de chemin de fer, je ne serais pas embarrassé. Je n'exposerai pas les raisons que j'ai énoncées à la dernière session; mais je crois, à tort ou à raison, que si nous adoptons le bill tel qu'il est pour atteindre le but que nous avons en vue, il aura un effet tout à fait contraire à celui que nous désirons obtenir. Il enlèvera la protection qui existe déjà dans l'article 275 de la loi des chemins de fer et n'y substitue rien. A une prochaine épreuve du bill, je proposerai à la Chambre que ce bill, avec le bill (n° 3) tel qu'amendé à la dernière session par cette honorable Chambre, soit transmis au ministre de la Justice, ou à la cour Suprême du Canada, pour en avoir un rapport et savoir quel effet aura le bill, une fois qu'il sera devenu loi. Le Sénat a été placé vis-à-vis du public dans la position que j'ai mentionnée, et la Chambre des communes n'a pas traité le Sénat avec les égards qu'il méritait. Cette Chambre ayant beaucoup travaillé pour amender le bill à la dernière session et l'ayant renvoyé à la Chambre des communes, l'amendement aurait dû y être étudié. Il a été dit que les amendements ont été soumis à la Chambre à une époque trop avancée de la session. Et c'est aussi ma conviction. Je remarque que l'honorable sénateur de Marshfield a dit qu'une motion faite par M. Lancaster demandant de discuter le bill tel qu'amendé, fut rejetée. C'est la première fois que j'entends dire cela, et je serais très heureux de lire cette assertion dans le "hansard" de la Chambre des communes. Mais que la Chambre ait refusé d'étudier la question à la dernière session ou non, l'amendement aurait dû être fait dans cette Chambre-là sous une forme ou une autre. Cela n'a pas été fait. Conséquemment il est du devoir de cette Chambre-ci de ne

pas approuver la Chambre des communes sur cette question, et je ferai une motion à la prochaine épreuve du bill, comme je l'ai indiqué.

L'honorable M GIBSON: Je suis heureux que mon honorable ami de Salaberry étudie de nouveau cette question avec le soin qu'elle mérite et qu'il est capable de le faire. On se trompe dans tout le pays sur l'attitude que le Sénat a prise au sujet de ce bill, et l'erreur n'a pas été commise par la Chambre mais en grande partie par le promoteur du bill lui-même. A un profane comme moi le bill semble contradictoire. Il réduit d'abord la vitesse des trains de chemins de fer, et le dernier article donne à la commission des chemins le droit de régler la question. Chacun de nous doit regretter le nombre de vies qui se perdent chaque année aux passages à niveau. Comme l'a fait très sagement remarquer l'honorable sénateur de Wellington, un grand nombre de ces accidents sont dus à l'extrême imprévoyance des gens qui traversent la voie. J'ai été heureux d'entendre l'honorable sénateur de Marshfield parler des précautions que les gens prennent à l'Ile du Prince-Edouard pour traverser les voies ferrées, mais j'ignore s'il importe beaucoup à une personne qui se fait tuer ou blesser dans un accident de chemin de fer que le train file à une vitesse de dix ou de quarante milles à l'heure. Je puis citer, à l'appui de mon assertion un cas qui s'est produit dans mon propre comté. C'est un cas au sujet duquel le promoteur de ce bill a critiqué de la manière la plus injuste le Sénat. J'ai vécu dans ces environs depuis mon enfance, et je sais ce qui se passe là. Dans le cas de Grimsby, à l'est de la station, il y a une voie publique qui est surveillée par un gardien. Durant le jour et jusqu'à une heure raisonnable de la nuit le gardien est en faction. Le grave accident qui y a eu lieu récemment s'est produit à trois heures du matin lorsque le mécanicien ne s'attendait pas à voir quelqu'un traverser la voie publique. Sans doute ce n'est pas une raison pour empêcher le mécanicien d'être sur ses gardes.

Ces gens avaient assisté à une danse dans les environs du village et retournaient chez